

PSUC Section Canoë Kayak

ANNEXES DU REGLEMENT PSUC CK

ANNEXE 1 – Cotisations 2020/2021

Adhésion PSUC CK 2020-2021	Nouvelle adhésion avant le 31 décembre 2020					Nouvelle adhésion après le 1er janvier 2021					Renouvellement dès septembre et Adhésion après le 1 ^{er} janvier 2021					
	FFCK	PSUC	Section CK		Total	FFCK	PSUC	Section CK		Total	FFCK	PSUC	Section CK			Total
			Forfait	Réduc. Compét.				Forfait	Réduc. Compét.				Forfait	Réduc. Compét.	Réduc. Excep. COVID	
Période	Sept 2020 à Déc 2021					Jan 2021 à Déc 2021					Jan 2021 à Déc 2021					
Adulte Loisir	74,00 €	36,00 €	80,00 €		190,00 €	55,00 €	36,00 €	80,00 €		171,00 €	55,00 €	36,00 €	80,00 €		-40,00 €	131,00 €
Adulte compétition	79,00 €	36,00 €	80,00 €	-5,00 €	190,00 €	60,00 €	36,00 €	80,00 €	-5,00 €	171,00 €	60,00 €	36,00 €	80,00 €	-5,00 €	-40,00 €	131,00 €
Jeune (moins de 18 ans) Loisir	33,00 €	18,00 €	40,00 €		91,00 €	20,00 €	18,00 €	40,00 €		78,00 €	20,00 €	18,00 €	40,00 €		-20,00 €	58,00 €
Jeune (moins de 18 ans) compétition	53,00 €	18,00 €	40,00 €	-20,00 €	91,00 €	40,00 €	18,00 €	40,00 €	-20,00 €	78,00 €	40,00 €	18,00 €	40,00 €	-20,00 €	-20,00 €	58,00 €
Etudiant SUAPS ou AS.Paris-Sud Loisir	74,00 €				74,00 €	55,00 €				55,00 €	55,00 €					55,00 €
Etudiant SUAPS ou AS.Paris-Sud compétition	79,00 €			-5,00 €	74,00 €	60,00 €			-5,00 €	55,00 €	60,00 €			-5,00 €		55,00 €
Etudiant non SUAPS ou AS.Paris-Sud Loisir	74,00 €	36,00 €	40,00 €		150,00 €	55,00 €	36,00 €	40,00 €		131,00 €	55,00 €	36,00 €	40,00 €		-20,00 €	111,00 €
Etudiant non SUAPS ou AS.Paris-Sud Loisir compétition	79,00 €	36,00 €	40,00 €	-5,00 €	150,00 €	60,00 €	36,00 €	40,00 €	-5,00 €	131,00 €	60,00 €	36,00 €	40,00 €	-5,00 €	-20,00 €	111,00 €

* Le surcout des licences FFCK compétitions est pris en charge par la section CK

* La réduction exceptionnelle "COVID" n'est appliquée que pour la saison 2020/2021. Elle ne s'applique qu'aux renouvellements et est prise en charge par la section CK.

ANNEXE 2 – Forfait annuel ou location bateau, pagaie, jupe

Les grands principes de notre règlement sont conservés. Ce qui suit y est adjoint. Cela s'applique à partir du 01/01/2019. Les cotisations 2018/2019 ne sont pas impactées. Celles de 2019/2020 le seront.

Le règlement de notre club doit être appliqué et respecté avec plus de rigueur.

Notre club met à disposition des nouveaux adhérents le matériel nécessaire à leur initiation durant leur première année d'adhésion. Les années suivantes, comme pour les anciens adhérents, s'ils n'ont pas acquis leur matériel ils devront, en plus de la cotisation annuelle, s'acquitter d'un forfait annuel pour utiliser le matériel du club ou le louer.

Gilet, casque, corde de sécurité qui sont des équipements de sécurités sont à dispositions des adhérents qui n'en ont pas.

Bateau, pagaie, jupe sont utilisables par les adhérents selon les conditions suivantes :

Le matériel utilisé pour l'initiation, le perfectionnement ou l'entraînement de kayak polo à la piscine d'Orsay, sur les bassins de Corbeil, de Cergy et de Vaires n'est pas soumis à supplément de cotisation ou de location.

Le matériel du club peut être utilisé moyennant un coût tel que décrit dans le tableau suivant :

Adhésion PSUC CK	Location (*)	Forfait annuel		
		Forfait jupe + pagaie	Forfait bateau	Forfait complet
1 ^{ère} année	-	-	-	-
2 ^{ème} année	-	30€	-	30€
3 ^{ème} année	10€/j	30€	100€	130€
Années suivantes	10€/j	30€	100€	130€

Ceci s'applique pour les sorties en rivières, en mer, les rencontres et compétitions de kayak polo.

Lors d'une sortie mer, si le matériel du club est insuffisant et qu'il est nécessaire de louer du matériel supplémentaire, les coûts seront équitablement répartis entre les utilisateurs.

Le forfait est à payer avec l'adhésion annuelle, au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède. Pas de remboursement de forfait en cas de matériels achetés par l'adhérent durant l'année de cotisation.

La location est à payer avant la sortie au responsable de la sortie et à renseigner sur le cahier prévu à cet effet déposé au club.

(*) Contenu de la location : un bateau + une jupe + une pagaie

Tout matériel perdu ou cassé devra être remboursé, remplacé ou réparé par celui qui l'aura emprunté.

ANNEXE 3 – Tarifs déplacement

Les règles d'application de ces montants sont décrites dans le Règlement général du PSUC CK

Tarifs :

Tarif au Km	
0,060€ *	Par personne transportée dans un camion PSUC ou dans une voiture personnelle si elle est considérée comme « voiture club » le temps d'une sortie
0,010€ *	Par bateau transporté par le camion PSUC ou sur une voiture personnelle considérée comme « voiture club » si le propriétaire/utilisateur ne se trouve ni dans le camion ni dans une voiture club.

(*) Les Km comptabilisés incluent aussi les navettes.

Tarif forfaitaire	
5€	Par personne transportée dans un camion PSUC ou dans une voiture personnelle si elle est considérée comme « voiture club » le temps de la sortie, pour un déplacement Aller/Retour à Corbeil sur l'Essonne ou à Créteil sur la Marne.

Tarif location camion PSUC, par la section CK

0,32€	Par Km par sortie
-------	-------------------

Tarif remboursement propriétaire voiture personnelle dans le cadre d'une sortie club

0,060€ x Nb km x 3	Si 3 passagers transportés incluant le propriétaire adhérent
0,060€ x Nb km x 4	Si 4 passagers transportés incluant le propriétaire adhérent

Règles :

Nombre de personne minimal dans le camion pour une sortie	3
Nombre minimum de personne dans le camion. Si ce nombre n'est pas atteint, les personnes transportées devront se répartir le montant du ou des personnes manquantes pour atteindre ce chiffre.	6

Exemples de calculs

PSUC CK Transport	Répartition des passagers					coût par pers.		Recette club		Dépenses club								Solde = Recettes - Dépenses
						coût/km	km	coût/km	km	coût/km	Coûts voitures				Total coûts hors carburant camion	litre/km	€/litre	
						0,075	1000	0,075	1000	0,32						0,136	1,50 €	
Nbre de pers	Camion	voiture 3pl	voiture 4pl	voiture 3pl	voiture 4pl					Camion	voiture 3pl	voiture 4 pl	voiture 3pl	voiture 4 pl	carburant camion	Carburant camion		
3		3				0,08 €	75,00 €	0,23 €	225,00 €		225,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225,00 €			0,00 €
4			4			0,08 €	75,00 €	0,30 €	300,00 €		0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €			0,00 €
5		3		2		0,08 €	75,00 €	0,38 €	375,00 €		225,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00 €	375,00 €			0,00 €
6		3		3		0,08 €	75,00 €	0,45 €	450,00 €		225,00 €	0,00 €	225,00 €	0,00 €	450,00 €			0,00 €
3	3					0,18 €	175,00 €	0,53 €	525,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	1,00 €
4	4					0,13 €	131,25 €	0,53 €	525,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	1,00 €
5	5					0,11 €	105,00 €	0,53 €	525,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	1,00 €
6	6					0,09 €	87,50 €	0,53 €	525,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	1,00 €
7	7					0,08 €	75,00 €	0,53 €	525,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	1,00 €
8	8					0,08 €	75,00 €	0,60 €	600,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	76,00 €
9	9					0,08 €	75,00 €	0,68 €	675,00 €	320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	320,00 €		204,00 €	151,00 €
10	7	3				0,08 €	75,00 €	0,75 €	750,00 €	320,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	545,00 €		204,00 €	1,00 €
11	7		4			0,08 €	75,00 €	0,83 €	825,00 €	320,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	620,00 €		204,00 €	1,00 €
12	8		4			0,08 €	75,00 €	0,90 €	900,00 €	320,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	620,00 €		204,00 €	76,00 €
13	9		4			0,08 €	75,00 €	0,98 €	975,00 €	320,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	620,00 €		204,00 €	151,00 €
14	7	3	4			0,08 €	75,00 €	1,05 €	1050,00 €	320,00 €	225,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	845,00 €		204,00 €	1,00 €
15	8	3	4			0,08 €	75,00 €	1,13 €	1125,00 €	320,00 €	225,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	845,00 €		204,00 €	76,00 €
16	9	3	4			0,08 €	75,00 €	1,20 €	1200,00 €	320,00 €	225,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	845,00 €		204,00 €	151,00 €
17	9		4		4	0,08 €	75,00 €	1,28 €	1275,00 €	320,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	920,00 €		204,00 €	151,00 €
18	9	3	3	3		0,08 €	75,00 €	1,35 €	1350,00 €	320,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	0,00 €	995,00 €		204,00 €	151,00 €
19	9	3	4	3		0,08 €	75,00 €	1,43 €	1425,00 €	320,00 €	225,00 €	300,00 €	225,00 €	0,00 €	1 070,00 €		204,00 €	151,00 €
20	9	3	4		4	0,08 €	75,00 €	1,50 €	1500,00 €	320,00 €	225,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	1 145,00 €		204,00 €	151,00 €

ANNEXE 4 – Responsables

Membres du bureau du PSUC CK

Président : Jean-François JARNO

Trésorier : Xavier MELLAC

Secrétaire : Jean-Paul MOREL

Relations PSUC : Claude DEPRUN

Responsable kayak polo : Thierry LABBE

Responsable kayak mer : Jean-Paul MOREL

Responsable rivière :

Moniteurs :

Claude DEPRUN

Dahmani HAKIMI

Jean-François JARNO

Thierry LABBE

Jérôme MAINGUY

Yves MELLAC

Jean-Paul MOREL

Alain VAISY

Aspirant Moniteur :

Florent BARDOLLE

Romain LABBE



PARIS * SUD UNIVERSITÉ CLUB

Université Paris-Sud / Bât.304 / 91405 ORSAY CEDEX / ☎ 01.69.41.76.77

CONTRAT DE LOCATION D'UN KAYAK POLO

Établi entre les soussignés :

❖ **Le club PSUC CK Orsay**, dénommé ci-après PSUC CK,
situé Université Paris Sud Bâtiment 304 - 91405 Orsay, représenté par **Monsieur / Madame**
....., agissant en qualité de responsable de polo d'une part,

Et

❖ **L'adhérent du PSUC CK** dénommé ci-après l'Adhérent loueur, représenté par **Monsieur /**
Madame

Article 1 : Objet du contrat de location

Le présent contrat précise les modalités de location d'un kayak polo entre le PSUC CK et l'Adhérent loueur du club.

Article 2 : Kayak loué

Le PSUC CK loue à l'Adhérent loueur le matériel désigné ci-dessous :

Matériel	Quantité	Marque	Modèle	Couleur	Etat / Commentaire
Kayak polo	1	ADRIO	Dinamic Kevlar/carbo ne Qualité 1	Blanc	Etat : Occasion mais sans casse ni choc

Article 3 : Durée de location

Le PSUC CK loue le kayak décrit dans l'article 2 pour une durée de 1 an, renouvelable aux conditions des articles 4 et 5.

Sauf conditions des articles 4 et 5 non respectées, la durée de location est tacitement reconduite d'année en année.

Article 4. Conditions financières

L'Adhèrent loueur devra verser au PSUC CK le jour de la signature une somme de 100€ cent euros au titre de la location. Cette somme sera encaissée dès sa remise.

A chaque nouveau 31 décembre, une somme de 100€ sera demandée à l'Adhèrent loueur pour couvrir l'usage du bateau pour l'année à venir. Cette somme sera encaissée dès sa remise.

Aucun remboursement ne sera restitué à l'Adhèrent loueur en cas de départ du PSUC CK en cours d'année ou de non utilisation du kayak.

Article 5 : Engagements de l'Adhèrent loueur

Engagement de l'Adhèrent loueur pour la mise à disposition du kayak décrit dans l'article 2 par le PSUC CK.

- L'Adhèrent loueur s'engage à stocker le kayak dans le local du PSUC CK
- L'Adhèrent loueur s'engage à n'utiliser le kayak que dans le cadre de compétitions auxquelles participe le PSUC CK.
- L'Adhèrent loueur s'engage à réparer le kayak et à le maintenir en l'état.
- L'Adhèrent loueur s'engage à restituer le kayak s'il quitte le PSUC CK. La location s'arrête d'elle-même et les conditions financières s'appliquent conformément à l'article 4.
- L'Adhèrent loueur s'engage à restituer le kayak s'il ne participe pas régulièrement aux compétitions auxquelles le PSUC CK s'inscrit. La location s'arrête d'elle-même et les conditions financières s'appliquent conformément à l'article 4.
- L'Adhèrent loueur s'engage à restituer le kayak en bon état et réparé. Si ce n'était pas le cas, le PSUC CK pourra lui demander une compensation financière du montant des réparations non réalisées.
- L'Adhèrent loueur ne pourra ni céder ni sous-louer le kayak par contre il pourra dans le cadre d'une journée de compétition prêter le kayak à un autre joueur/adhérent du club mais restera responsable devant le PSUC CK des éventuelles dégradations donc réparations.

Fait à , en 2 exemplaires, Le / / 20..

	L'Adhèrent Loueur	PSUC CK
Nom du représentant		
Signature		

ANNEXE 6 – Questionnaire de santé



QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION SANTÉ POUR LE RENOUELEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE FFCK*

Nom et prénom de l'adhérent :

Numéro de licence de l'adhérent :

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

À, le

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

* AUTOMATIQUEMENT À RENDRE AU CLUB

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK

87 Quai de la Marne 94340 Joinville-Le-Pont Tel : 01 45 11 08 30 - Fax : 01 48 86 13 25